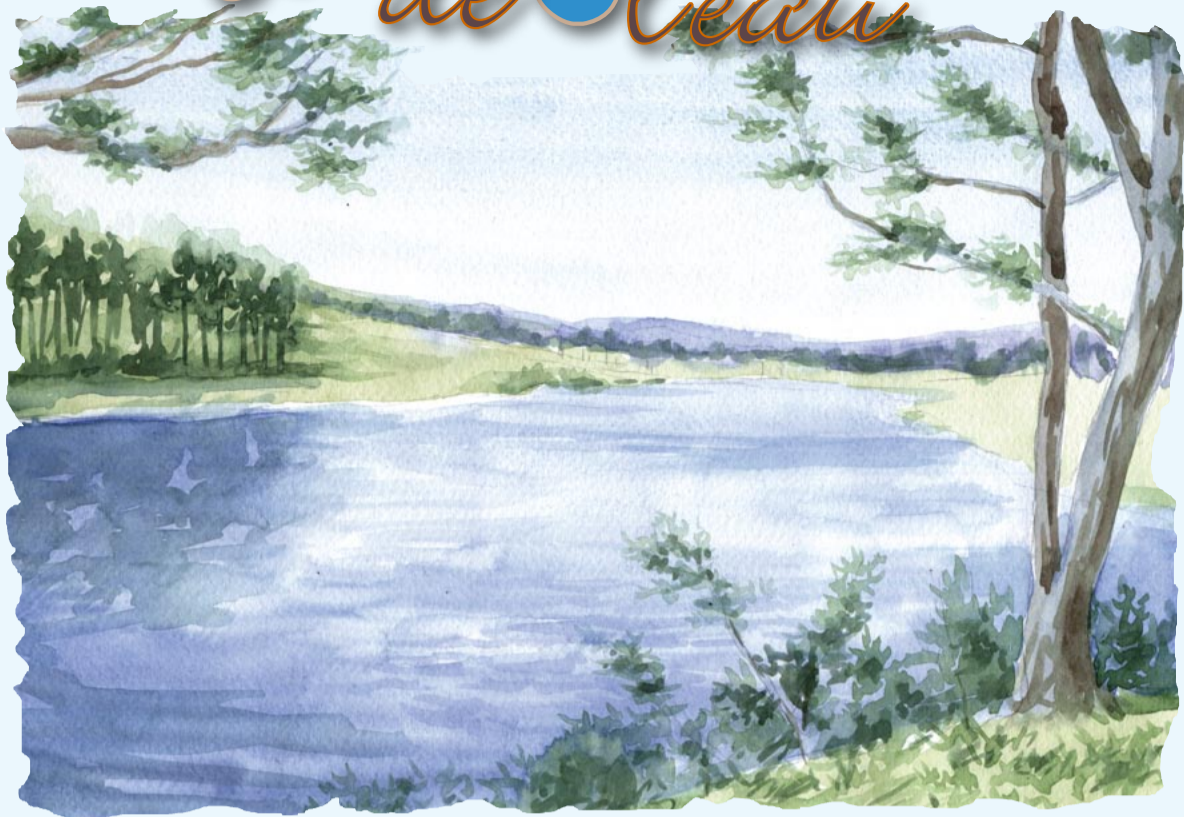


le chemin de l'eau



Les réservoirs de stockage

L'Enguirande, que vous venez de traverser sur le chemin, est un ruisseau affluent rive gauche du Célé. Il prend sa source à Montredon et s'écoule sur sept kilomètres.

Le Lac d'Enguirande

A cheval sur les communes de Bagnac et Felzins, le plan d'eau de l'Enguirande a été construit en 1994 dans une forêt de chênes. Il s'étend sur une surface de 13,5 ha et peut contenir jusqu'à 450 000 m³ d'eau. La hauteur de la digue est de 11,4 mètres pour une lame d'eau moyenne de 4 mètres dans le lac. Ce plan d'eau a été mis en service en 1995 dans l'objectif d'irriguer les parcelles agricoles des communes de Bagnac, Felzins, Saint-Felix, Saint-Jean-Mirabel et Montredon.

La pêche y est autorisée et active grâce aux AAPPMA¹ de Bagnac et Figeac qui gèrent les peuplements piscicoles du lac riche en truites, brochets, gardons, carpes et tanches.

¹ Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique



L'eau potable

Depuis le village de Laneulie, vous avez pu apercevoir vers le nord-est le château d'eau de Bagnac.

Dans le Ségala, l'eau potable est principalement pompée sur les rivières Lot, Célé ou sur ses affluents (Bervezou, Veyre). Après pompage, l'eau est traitée à l'usine de production avant d'être transportée vers des réservoirs de stockage appelés « châteaux d'eau ». C'est la différence d'altitude entre le château d'eau et les maisons qui fournit la pression régulière de l'eau au robinet. Afin d'éviter toute pollution, l'eau utilisée dans les maisons est traitée de manière collective (station d'épuration) ou autonome (fosse toutes eaux suivie d'un épandage souterrain), et enfin rejetée dans le milieu naturel. Compte tenu du caractère rural du territoire, il y a un grand nombre d'habitations éparses. Les rejets de l'assainissement non collectif sont quantitativement proches de ceux liés aux assainissements collectifs. Nous avons donc tous, des efforts à faire pour maintenir une bonne qualité de l'eau sur notre territoire.

Le saviez vous ?

L'eau du robinet répond à 54 paramètres de critères de qualité, issus des directives européennes et définis en France par le code de la santé publique.



Faisons un bout de rivière ensemble



Syndicat Mixte
du Bassin de la
Rance et du Célé